

VOTRE RÉGION

ÉCONOMIE Aujourd'hui a lieu un événement national, à Briançon, pour réveiller les consciences sur les problèmes financiers

Face aux difficultés, les associations ne veulent pas perdre leur âme

HAUTES-ALPES

“**N**on à la mort des associations”. Cela sonne comme un cri de détresse. Est-ce démesuré ? Non, si l'on en croit les associations elles-mêmes, qui cessent leur activité les unes après les autres. Même réponse si l'on écoute les collectivités, dont les subventions baissent, car elles ont moins de moyens (lire ci-contre).

Aujourd'hui, au parc de la Schappe de Briançon, une journée de sensibilisation est organisée pour informer les élus, mais également la population. Événement national, “Non à la mort des associations” est relayé au niveau local par l'ADSCB, l'association pour le développement socio-culturel du Briançonnais.

Virginie Grimm est l'une des deux salariées au sein de l'ADSCB, présidée par Daniel Gilbert. Elle rencontre régulièrement des associations en difficultés, puisque l'un des objectifs, justement, est de leur venir en aide. Accompagnée de l'un des administrateurs bénévoles, Philippe Wyon, ils font un constat inquiétant : de plus en plus d'associations font face à des difficultés financières. « L'objectif

d'une association doit être désintéressé, rappellent-ils. Il y a 30 ans, l'ADSCB a été créée pour faciliter le contact entre la municipalité et les associations. Aujourd'hui, les activités se sont élargies. On aide les autres associations lorsqu'elles ont des problèmes juridiques, d'emploi... Il y a 20 ans, elles avaient un objet, elles rendaient service et les collectivités locales donnaient une subvention. C'était relativement pérenne. »

“Des associations sont vraiment en difficultés, d'autres ont déposé le bilan”

Et aujourd'hui ? « Après, les emplois jeunes ont été créés. Et les bénévoles se retrouvent employeurs, rappelle l'administrateur. Cela a des conséquences sur le financement des associations. Comment fait-on pour payer ces gens ? Si on attend tout des pouvoirs publics, on ne s'en sort pas. Pourtant, une association doit être non lucrative, non marchande. On ne doit pas perdre notre âme. Et pourtant, certaines d'entre elles sont amenées à dégager de l'autofinancement, à développer des activités économiques. Quelle est la place du bénévolat dans tout ça ? À partir de quand n'est-on



Sur les quatre communautés de communes du nord du département, l'ADSCB (association pour le développement socio-culturel du Briançonnais) compte environ 800 associations. Elle-même a pour origine de faire le lien entre les collectivités et ces associations. Aujourd'hui, elle leur apporte une aide quand elles le demandent, comme l'expliquent la salariée, Virginie Grimm, et l'administrateur bénévole, Philippe Wyon.

plus une association ? s'interroge Philippe Wyon. La non-redistribution des bénéfices, c'est le fil rouge. »

Selon eux, aujourd'hui, les subventions des collectivités locales diminuent. « On fonctionne sur les finances publiques, rien n'est jamais acquis, et les dossiers sont instruits tardivement. Il est indispensable

qu'une association puisse avancer l'argent. Les subventions de fonctionnement ont même disparu. Seuls des projets précis sont financés. Nous ne sommes plus loin du fonctionnement d'un marché avec appels d'offres, pas loin de l'association prestataire de service », s'inquiètent-ils. « L'objet de l'association est en

train de changer. Il faut une résistance du monde associatif. Nous devons réaffirmer nos valeurs. Nous ne demandons pas la mendicité, mais un vrai partenariat avec les collectivités. Des associations sont vraiment en difficultés, d'autres ont déposé le bilan. On est dans une situation urgente. »

Audrey LUNGO

“L'arbitrage est plus difficile que dans les années passées”

Pour aider les associations, il existe plusieurs financeurs : les communes, les communautés de communes, le conseil général, le conseil régional et l'État. « C'est un tout », tient à préciser Richard Siri, vice-président en charge de la culture, du patrimoine et de la vie associative. « Et le budget du conseil général n'échappe pas au contexte. »

Au moment de l'attribution des subventions, des choix doivent donc se faire. « L'arbitrage est plus difficile que dans les années passées. Il se fait en fonction du budget prévisionnel. La culture, on en a besoin, elle génère aussi des emplois. On n'applique pas de baisse linéaire, c'est du cas par cas, précise Richard Siri. On essaie de maintenir les subventions. Quand cela n'est pas possible, on fait en sorte qu'il y ait le moins de traumatisme associatif possible. »

Au conseil général, chaque élu est en charge d'un domaine bien particulier : le culturel, le sportif, le social... « Nous essayons de faire des équilibres entre nos délégations. Mais on ne peut plus continuer à subventionner au même rythme et

au même niveau si nos aides à nous diminuent aussi. »

Pour le vice-président du conseil général, « il n'est pas possible de chiffrer cette future baisse ». Baisse qui a commencé à s'aggraver il y a déjà deux ans, selon lui. Et que l'on constate au sein des différentes collectivités locales. « Les subventions baissent, mais le conseil général ne s'est pas désengagé », précise-t-il.

Joël Giraud, vice-président du conseil régional, rappelle le contenu de la loi 1901, qui régit les associations. « La loi de 1901 est importante. Ce texte fonde le droit d'association, sans autorisation préalable. Il préserve la liberté et les droits des individus tout en permettant leur action collective. Plus de cent ans après, on ne peut que constater la vitalité de ce texte. Sur le modèle de notre loi de 1901, on pourrait travailler sur une législation européenne permettant la création d'associations européennes. L'association n'est pas une entreprise comme les autres. Son objet n'est pas le profit et beaucoup d'entre elles sont reconnues d'intérêt général. »

A. L.